



HAL
open science

”Graisse des Fleurot” et ”Baume de Valdajou”, deux productions médicamenteuses issues de la célèbre famille des rebouteux du Val d’Ajol. Que peut-on écrire historiquement et pharmacologiquement à leur sujet ?

Pierre Charles Labrude

► **To cite this version:**

Pierre Charles Labrude. ”Graisse des Fleurot” et ”Baume de Valdajou”, deux productions médicamenteuses issues de la célèbre famille des rebouteux du Val d’Ajol. Que peut-on écrire historiquement et pharmacologiquement à leur sujet ?. 2024. hal-04643075

HAL Id: hal-04643075

<https://hal.science/hal-04643075v1>

Preprint submitted on 10 Jul 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

"Graisse des Fleurot" et "Baume de Valdajou", deux productions médicamenteuses issues de la célèbre famille des rebouteux du Val d'Ajol. Que peut-on écrire historiquement et pharmacologiquement à leur sujet ?

Pierre Labrude

Centre régional universitaire lorrain d'histoire et musée de la santé de Lorraine, université de Lorraine, Nancy

La compétence et la notoriété des rebouteux du Val d'Ajol sont connues depuis longtemps. Deux exemples suffiront à démontrer ces qualités. Dans une lettre qu'adresse Anne Charlotte de Lorraine, abbesse de Remiremont et de Mons, depuis Tervuren, une de ses résidences dans les Pays-Bas autrichiens, le 30 juillet 1768, à son amie Gabrielle de Bouzey qui est à Vienne, il est question des "gens du Valdajot" et de médecine¹. Anne Charlotte évoque son frère. Il souffre et "vient de se mettre entre les mains d'un homme de Louvain qui sait un peu de chirurgie et qui a un secret qui fait des prodiges pour les maux de jambes (...). Il ressemble en tout à nos gens de Valdajot". Il est à nouveau question de cette personne deux semaines plus tard dans une correspondance entre les mêmes. Le 13 août, elle écrit : "Il me fait extrêmement ressouvenir par sa figure et ses façons de nos gens du Valdajot". Elle poursuit : "Dieu sait ce que Vanshuiten en va dire, mais ce qui est certain, c'est que nous nous en moquons, le frère étant au moment de sa guérison (...)". Vanshuiten est Gérard van Swieten, le médecin personnel de sa belle-soeur l'impératrice Marie-Thérèse de Habsbourg ; il est professeur de médecine à l'université de Vienne. Il est normal que ce médecin se méfie de tout cela, la médecine officielle étant classiquement réticente face aux médecines "parallèles" auxquelles les malades se confient quand cette médecine officielle ne les soulage pas ou qu'elle ne les soulage plus. Quant au "frère", il s'agit de Charles Alexandre de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas, qui vit à Bruxelles.

La commune du Val d'Ajol est en effet renommée, depuis des temps très anciens, pour avoir été le support géographique de l'origine de l'activité de nombreux rebouteux. Elle l'était encore dans la seconde partie du XX^e siècle², et cette activité appartient aujourd'hui à l'héritage historique de la cité. Les plus célèbres de ces rebouteux sont les différents membres de la famille Fleurot, qui ont mis au point plusieurs médicaments, parmi lesquels une "graisse des Fleurot" assez connue en pharmacie. Les recherches sur ces produits montrent qu'un autre rebouteux, "Dumont de Valdajou", également célèbre mais sans doute moins que les Fleurot, issu du même endroit, bien que moins clairement, et en ayant adopté le toponyme "Valdajou", est aussi à l'origine d'au moins un médicament. Par ailleurs, les formulaires de pharmacie font état d'autres recettes, d'indications différentes et desquelles on peut légitimement s'étonner. Je n'évoquerai ici que ces deux produits qui apparaissent provenir de la famille.

Les recherches font en effet découvrir qu'il existe plusieurs médicaments aux noms différents mais qui sont sans doute identiques, sinon très voisins. Ils sont réputés issus de ces rebouteux du Val d'Ajol, connus sous l'appellation "Valdajou", quelquefois "Valdajot", ces deux termes génériques désignant les praticiens de cette contrée et des familles qui constituent cet

¹ P. Heili, "Quand Anne Charlotte de Lorraine se souvenait des hommes du Val d'Ajol", Remiremont, *Le Pays de Remiremont*, 2015, n°19, p. 95 ; également : *Une tendre et constante amitié Lettres d'Anne Charlotte de Lorraine à Gabrielle de Bouzey*, Mémoires et documents sur l'histoire des Vosges n°4, Epinal, Fédération des sociétés savantes des Vosges, 2017, 272 p., ici lettres n°61 et 62, respectivement p. 115 et 116.

² Dans sa thèse de doctorat en médecine soutenue à Nancy en 1978 (*Médecine et société La question des guérisseurs vosgiens*, 6 mars 1978, 307 p., ici p. 39-46), M. C. Didelot fait part de l'entretien qu'il a eu dans un village de la région d'Epinal, avec M. A. Fleurot, âgé de soixante-seize ans, rebouteux, qui se déplace dans la région pour exercer son activité.

ensemble. Ceci n'est pas sans créer une certaine confusion, d'autant plus qu'il faudrait aussi prendre en compte ce qu'ils ont sans doute glané à gauche et à droite et introduit dans leurs préparations... De plus, d'autres formules, plus ou moins avérées, sont attribuées à cette famille. Je n'en dirai rien ici. Ce qui est étonnant de toute façon, c'est d'une part que ces médicaments n'avaient jamais fait l'objet d'aucune étude d'ensemble jusqu'au moment où je m'y suis intéressé à la demande de M. Heili, de Remiremont, même s'il existe diverses courtes notes spécifiques à leur sujet, et c'est d'autre part que les rebouteux n'ont en principe nul besoin de médicaments, compte tenu de leur activité très particulière. En effet, qu'est-ce qu'un rebouteux et que fait-il ?

Dans cette étude, j'envisagerai successivement les points suivants : l'activité des rebouteux et les pathologies auxquelles ils consacrent leurs soins, une brève évocation de la famille Fleurot, la "graisse des Fleurot" et les graisses pharmaceutiques de l'époque, ce qu'est le "baume de Valdajou" ou "de Valdajot" du XVIII^e siècle, la description du vase de pharmacie de l'apothicairerie de Lons-le-Saunier où figure le nom de ce remède, l'importance de la présence de poix et de térébenthine - sans doute d'origine locale - dans sa formule, les indications du baume et ce que sera son devenir au XIX^e siècle. La conclusion sera aussi l'occasion de présenter une synthèse de ce sujet.

L'activité des rebouteux et les pathologies auxquelles ils consacrent leurs soins

Le mot "rebouteux" ou "rebouteur", et les nombreux autres mots qui désignent la même activité, vient du verbe "abouter" et de son dérivé "ré-abouter", c'est-à-dire "remettre bout à bout", qui est le sens du verbe "abouter". Les autres noms, qui sont variables selon les régions, sont : "ossier, rhabilleur, bailleul, toucheur, renoueur et renoueur d'os (comme il en existe à la Cour de France³), ramancheur ("qui remet dans le manche" et qui va avec "j'avais la jambe démanchée...), radoubeur, raccomodeur, rhabilleur, voire remettoux (remet tout, en Bretagne) ou reboutou (remet tout bout à bout)", etc. L'activité médicale de ce praticien, puisqu'en effet ce qu'il fait est du domaine de la médecine physique, même si le rebouteux n'est pas médecin et qu'il n'existe pas encore d'ostéopathe, est donc de remettre bout à bout des éléments anatomiques qui ne le sont plus parce qu'ils ont été déplacés, généralement à la suite d'un traumatisme. Il s'agit en premier lieu d'éléments de l'appareil ostéo-articulaire, c'est-à-dire du squelette et des articulations entre les pièces osseuses. Dans le premier cas, il s'agit des fractures avec déplacement, qui sont visibles en raison de la déformation de l'articulation ou du membre qui est la conséquence du traumatisme, et qui nécessitent une réduction, c'est-à-dire une remise en place aussi correcte que possible afin que l'os puisse se réparer en position anatomique et sans création de pseudo-arthrose. Dans le second cas, il s'agit des pathologies articulaires, qui sont de deux types, trois si on tient compte de celle que décrit la médecine populaire.

La première pathologie de l'articulation est l'entorse ; c'est l'atteinte plus ou moins importante d'un ou de plusieurs ligament(s) sans qu'il y ait déplacement des extrémités osseuses. Il n'y a donc aucun besoin de réduction, et il convient seulement de laisser l'articulation au repos pendant un temps suffisant pour que l'appareil ligamentaire se répare, sans qu'il soit nécessaire d'intervenir autrement que par une immobilisation, ce qu'on appelle "contention" en médecine, un nom qui dérive du verbe "contenir". Cette absence de geste n'est bien sûr pas possible s'il y a déchirure ou arrachement ligamentaire, et il faut alors intervenir

³ Sur Internet, on trouve un document intitulé "Sous-série 01, secrétariat d'Etat à la Maison du Roi, 1610-1786". D'un volume de 29 pages, il détaille la composition de la maison médicale du Roi, et on y note la présence d'un renoueur.

chirurgicalement. Ceci n'est pas du ressort du rebouteux. Pour sa part, le mot "foulure" est attribué par la médecine populaire à ce qu'elle considère comme une autre pathologie de l'articulation, différente de l'entorse. Dans la réalité, ce n'est ni un terme médical, ni une pathologie. Il désigne seulement le premier degré de l'entorse, en d'autres termes une entorse bénigne, sachant qu'on distingue habituellement trois degrés de gravité.

La seconde pathologie de l'articulation est la luxation, dans laquelle, en plus des lésions de l'appareil ligamentaire, le traumatisme a été tel que des extrémités osseuses ont été déplacées, ce qui nécessite donc d'abord une remise en place ou réduction, suivie comme précédemment d'une mise au repos de l'articulation, plus longue que dans l'entorse, avec immobilisation. Je n'envisagerai pas le cas où existent en plus des lésions osseuses.

Toutefois, le rebouteux a souvent d'autres activités médicales. Une belle définition de son art est : celui qui, dans les campagnes, remet en place les nerfs "froissés", les tendons "qui sautent", "dénoue" les muscles, soigne les foulures et les articulations démisées, voire les fractures"⁴. Il apparaît cependant nécessaire de signaler qu'on rencontre maintenant d'autres formes de reboutement, et qui n'en sont pas en réalité : le "traitement" de pathologies de la colonne vertébrale (rachis), au niveau cervical et lombaire, et de pathologies musculaires comme certaines douleurs lombaires, mais aussi du "reboutement viscéral" et des activités qui apparaissent étranges pour des rebouteux, car elles ne s'adressent pas à des pathologies de l'appareil ostéo-articulaire et concernent plutôt, à mon sens, d'autres praticiens. Quoiqu'il en soit, une chose reste immuable : le reboutement nécessite une connaissance précise de l'anatomie.

Dans un cas comme dans l'autre d'une pathologie restée banale, les médicaments éventuellement prescrits par le praticien et absorbés par le patient n'interviennent pas directement dans la réparation de l'os ou de l'articulation, mais seulement dans le traitement des "lésions" associées et qui sont la conséquence des dégâts ostéo-articulaires : inflammation avec ses signes habituels, dont la douleur est le plus classique, mais aussi rougeur, chaleur et oedème (enflure). Ce qui est important, c'est le repos et l'immobilisation par des orthèses, c'est-à-dire des appareils d'immobilisation destinés à "remettre droit", ce qui est le sens actuel du mot "orthopédie" dans les pharmacies et dans les établissements spécialisés. Les orthèses que ces professionnels délivrent assurent entre autres une limitation du ou des mouvements articulaires. Aussi l'usage par les rebouteux de médicaments d'usage externe, plus spécifiquement destinés aux lésions, apparaît-il étonnant aux pharmacologues...

Quelques mots sur la famille Fleurot

C'est le médecin lorrain Jean Forget qui serait à l'origine de la vocation de la famille. Médecin du duc de Lorraine Charles IV, il l'accompagne dans son épopée guerrière de 1633 à 1644. Il se trouve dans les Vosges en 1633, et il a laissé un manuscrit dans lequel il évoque son passage au Val d'Ajol au cours de l'été et de l'automne de cette année. Il aurait été à cette occasion l'initiateur de Demange (ou Dominique) Fleurot (1606-1694) à La Broche, à qui il aurait inculqué des notions "scientifiques" d'anatomie et de botanique que, dans la famille, on n'a pas encore, même si, depuis plusieurs générations, on y pratique l'art du reboutage. Madame Carolus-Curien⁵ pose la question du rapport éventuel entre ces notions de botanique et le développement des médicaments attribués à la famille proche ou lointaine.

⁴ <http://www.rebouteux.org/rebouteux.htm>, consulté le 7 novembre 2018.

⁵ J. Carolus-Curien, "Jean Forget (1598-1659), médecin de Charles IV, initiateur de Fleurot", *Le Pays de Remiremont*, 2015, n°19, p. 88-93.

Au XVIII^e siècle, les Fleurot avaient réuni des livres de chirurgie, des squelettes et des mannequins dans la ferme familiale de La Broche. Ils soignèrent l'épouse de Léopold, et aussi la duchesse de Luynes dont la guérison du bras démis a été racontée à H. Walpole par la marquise du Deffand en 1770. Elle précise que leur notoriété était telle qu'ils étaient accompagnés par la maréchaussée en raison du mécontentement des chirurgiens locaux à leur rencontre. Le professeur Cabourdin écrit que "d'autres qu'eux, de moindre réputation, attiraient une clientèle populaire, et les bienfaits des baumes qu'ils créaient et débitaient étaient reconnus"⁶. Ce morceau de phrase est important.

En 1708, il existe à Epinal un apothicaire du nom d'Henry Valdajol, qui exerce sans diplôme depuis douze ans. En vue de se mettre en règle et peut-être à la suite d'incitations plus ou moins contraignantes, il s'est décidé à passer les examens nécessaires devant la faculté de médecine de Pont-à-Mousson. Compte tenu de son expérience, il ne subit qu'un seul examen "car il a montré pendant son interrogatoire des preuves suffisantes de son savoir et de son expérience"⁷. Il serait intéressant de savoir si ce praticien appartient à la famille et s'il dispose des formules de médicaments que celle-ci a mises au point, en particulier de la célèbre graisse dont il va être question.

Les caractéristiques de l'histoire de la médecine en Lorraine, et la place qu'y occupe la famille Fleurot, me conduisent à citer l'existence et l'activité du Collège royal de chirurgie de Nancy⁸. Il est créé par lettres patentes royales du 29 juin 1770, et le projet de statuts, composé de soixante-quatorze articles, donne lieu aux lettres patentes royales du 20 novembre 1771, qui sont enregistrées à la Cour souveraine à Nancy le 1^{er} février 1772. L'établissement cesse d'exister en 1793 comme toutes les institutions académiques et médicales. C'est entre autres un établissement d'enseignement de la chirurgie et des métiers qui s'y rattachent à cette époque : les sages-femmes avec l'obstétrique, et ce qu'on appelle les "experts" des différentes spécialités : oculistes, dentistes, herniaires, renoueurs, et poseurs de ventouses et de sangsues. Les examens des élèves chirurgiens inscrits en vue d'exercer à Nancy sont extrêmement sérieux et durent plusieurs semaines. La "semaine d'opérations" comporte six actes, c'est-à-dire six interrogations, chacun d'au moins trois heures. Quatre séances sont consacrées aux "maladies des os". Ce sont d'abord les luxations "des vertèbres, de l'humérus, de l'avant-bras, du poignet et des doigts, celles de la cuisse, de la jambe et de la rotule, du pied et des orteils, ensuite les entorses et le diastasis (mot d'origine grecque : séparation)". Puis viennent les fractures, etc. Les examens des autres professionnels sont plus simples et plus rapides... L'institution de l'établissement royal conduit à l'interdiction d'exercer la chirurgie sans être maître, une interdiction qui s'applique en particulier aux ecclésiastiques, "(...) à peine de cinq cents livres d'amende". Toutefois deux dérogations⁹ sont accordées avant l'enregistrement des statuts à la Cour souveraine. Elles se trouvent à l'article VIII du titre II des "Statuts et Règlements du Collège royal des Maîtres en chirurgie de la Ville de Nancy". L'une de celles-ci nous concerne puisqu'il s'agit de la famille Fleurot : "pour le rétablissement des membres disloqués, cassés et froissés, Jean-Joseph Fleurot et ses quatre fils demeurant au hameau de La Broche connus sous la dénomination de "gens du Val d'Ajol". Cette commune a honoré la

⁶ G. Cabourdin, *La vie quotidienne en Lorraine aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Hachette littérature, 1984, 319 p., chapitre IV : "Vieillir, souffrir et mourir", p. 80-110, ici p. 100.

⁷ J. Jourdan, *Les apothicaires de Pont-à-Mousson au temps de l'université et les jardins botaniques*, thèse de doctorat d'université, mention pharmacie, Nancy, 1939, Nancy, Société d'impressions typographiques, 1939, 192 p., ici p. 48.

⁸ H.V.A. Deloupy, *Le Collège royal de chirurgie de Nancy 1773-1793*, thèse de doctorat en médecine, Nancy, 1938, n°16, Nancy, Imprimerie G. Thomas, 1938, 228 p., ici p. 131-132.

⁹ H.V.A. Deloupy, *op. cit.*, ici p. 94 (la dérogation en faveur de la famille).

famille du nom d'une rue, la "Rue des rebouteux Fleurot", et d'un square qui se trouve à l'emplacement du cimetière où fut inhumé Jean-Joseph Fleurot en 1784 (figure 1).



Figure 1 : la plaque du square Fleurot. Photographie P. Labrude, 2022.

Tout ceci étant précisé, abordons maintenant la question des deux médicaments auxquels je limiterai mon exposé ici et qui ont porté semble-t-il successivement les noms de graisse, de baume, d'onguent, avant d'être à nouveau un baume au XIX^e siècle. Je n'envisagerai pas celui-ci au cours de cette étude.

La "graisse des Fleurot". Qu'est-ce qu'une graisse pharmaceutique à leur époque ?

Le plus ancien remède classiquement attribué à la famille est la "graisse des Fleurot", sur laquelle beaucoup d'incertitudes demeurent car nous ne savons pas à quel membre de la famille et à quel moment précis attribuer son origine, cependant que sa composition n'est pas connue jusqu'à ce qu'il soit écrit qu'il y a identité entre le Baume Fleurot du XIX^e siècle et cette graisse. Aussi, sauf découverte historique importante, ces inconnues le demeureront sans doute longtemps. Il sera question du Baume Fleurot plus loin.

Que peut-on indiquer sur cette graisse ? Et d'abord, pourquoi utiliser de la graisse ? Et ensuite, quelle(s) graisse(s) emploie-t-on, et dans quelles indications ? Précisons d'abord qu'autrefois, nombre de préparations sont réalisées par des particuliers et sans que leur composition soit connue. Dans le domaine de la pharmacie, jusqu'au moment où elle tend à devenir scientifique, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, de nombreuses graisses sont employées. Au début du XVII^e siècle, l'auteur d'une célèbre pharmacopée cite celles "d'homme, de pourceau, d'oye, de brebis, de canard, de taison (blaireau), de lapin, de chèvre, d'anguille et de serpent"¹⁰, chacune possédant des indications médicales plus ou moins particulières. On peut y ajouter les graisses de chien, de hérisson, de loup, d'ours, de renard, de cerf et de bouc (nous les retrouverons), même de chauve-souris, et enfin celles de poissons comme le brochet¹¹. Certaines sont proches de notre axonge, la graisse de porc employée en pharmacie, d'autres de notre actuel suif, nom donné en boucherie à certaines graisses des ruminants. Nous les retrouverons aussi plus loin. Ces graisses se conservent dans des pots qui ornent encore les anciennes apothicaireries hospitalières.

La graisse humaine, souvent dite "graisse de pendu", a la réputation "de fortifier, adoucir les douleurs, remettre les contractures, remplir les cavités (cutanées) de la petite vérole (variole)". On l'achète chez le boucher du lieu, qui a en même temps d'autres activités officielles : la

¹⁰ P. Boussel et H. Bonnemain, *Histoire de la pharmacie ou 7000 ans pour soigner l'homme*, Paris, Editions de la Porte verte, 1977, 283 p., ici p. 149.

¹¹ F.L.M. Dorvault, *L'Officine*, Paris, Vigot Frères, 16^e édition, 1923, p. 820.

surveillance des marchés et de l'hygiène, la chasse aux animaux errants et l'équarrissage des animaux morts, ce qui lui donne des connaissances d'anatomie et lui permet de faire commerce de leurs dépouilles et de leur graisse, et également d'exercer assez fréquemment une activité de rebouteux ! Ainsi, en 1733, Elisabeth-Charlotte, régente des duchés de Lorraine et de Bar à la suite du décès de son mari le duc Léopold, accorde-t-elle l'autorisation d'exercer "les fonctions de "ramboîteur" à l'ancien bourreau de Bar-(le-Duc) Martin Castagnié, en même temps qu'elle le relève de sa vilénie, l'activité de bourreau entraînant une exclusion professionnelle et résidentielle¹².

Des plantes, souvent nombreuses et sous des formes variées à cette époque de polypharmacie, sont incorporées aux graisses. Il en est de même quelquefois en même temps pour des principes actifs chimiques. Ainsi, en Savoie¹³, la graisse d'une oie fourrée d'aromates (thym, hysope, absinthe, sauge, marjolaine et autres) puis rôtie, est-elle réputée efficace en friction dans le traitement de la sciatique (douleur due au nerf de ce nom et qui se fait sentir le long de son trajet, à la hanche et à la jambe) à condition de l'employer chaude. Dans la même région, contre la "renière" ou lumbago (du latin *lumbus*, rein, une douleur généralement violente de la région rénale, plus exactement "lombaire", due à une pathologie articulaire ou musculaire), une recette populaire préconise de se frotter la région douloureuse avec un mélange de graisse de chat, de renard et de loup qui ont été fondues ensemble¹⁴. La graisse de hérisson est bonne pour "oindre les lobes dans les hernies", en vue de "retirer et retenir les intestins". Pour sa part, la graisse de vipère est inscrite dans le *Catalogue et tarif des médicamens simples et composés qui doivent se trouver chez les apothicaires de Nancy...*, du 29 mai 1752¹⁵.

La question des graisses reste encore envisagée dans les ouvrages de médecine au cours de la seconde partie du XIX^e siècle. C'est ainsi que le célèbre *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* comporte un important développement sur ce sujet. Il énumère les nombreuses variétés employées autrefois, qui étaient soumises à des purifications compliquées, ou qui se trouvaient mélangées à des principes actifs, à des vins aromatiques et souvent à du miel. On leur attribue alors des propriétés échauffantes, amollissantes, quelquefois astringentes c'est-à-dire qui "resserrent" les tissus (cas des graisses du boeuf, du taureau, du veau et du lion), et parfois spécifiques : la graisse de chèvre mélangée à de la farine d'orge serait efficace pour lutter contre la dysenterie, celle de bouc étant recommandée chez les personnes atteintes de goutte. Le *Dictionnaire* indique que dans notre pays, les usages sont maintenant limités aux graisses des animaux de la ferme, et principalement à l'axonge.

Revenons à la "graisse Fleurot". Les mentions qui la concernent se limitent à des morceaux de phrases tels que : "et quand ils avaient remis en état la partie affligée, ils la frottaient avec un onguent qu'ils composaient eux-mêmes". Le mot "onguent" désigne à l'origine des huiles aromatiques dont on se frotte les "joints", c'est-à-dire les articulations, et autrefois des compositions de graisses, d'huiles, de cires et de poudres, de consistances proches de celle des graisses et d'usage externe¹⁶. L'emploi du mot "graisse" pour le produit Fleurot s'accorde avec cette définition, mais cela n'en indique ni la composition, ni la fluidité : un liquide visqueux

¹² D. Hochedez, "Justice criminelle et bourreaux dans la Meuse : affaires de familles", Verdun, *Connaissance de la Meuse*, 2018, n° 128, p. 2-6.

¹³ J. et R. Nicolas, *La vie quotidienne en Savoie aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Hachette, 1979, 371 p., ici p. 305.

¹⁴ J. et R. Nicolas, *op. cit.*, p. 308.

¹⁵ A.J. Tétau, *Les apothicaires de Nancy au XVIII^e siècle*, thèse de doctorat d'université, mention pharmacie, Nancy, 1932, Paris, Editions Occitania, 1932, 189 p., ici p. 50.

¹⁶ P. Bourrinet, dans : *Dictionnaire d'histoire de la pharmacie*, Paris, Pharmathèmes, 2^e édition, 2007, p. 335.

comme une huile ou un solide comme une graisse ou un onguent ? En décembre 1755, le *Journal oeconomique...* publie la lettre¹⁷ d'un docteur régent de la faculté de médecine de Paris, c'est-à-dire d'un de ses professeurs, Morand, qui se dit "Conseiller médecin du Roi de Pologne", en d'autres termes de Stanislas, souverain nominal des duchés de Lorraine et de Bar, et en même temps "aggrégé honoraire du collège royal des médecins de Nancy". Il écrit à son collègue Le Camus. Le courrier est daté de Plombières, du 16 septembre 1755, et il porte sur "l'onguent du Valdajot et sur le tabac des Vosges". Morand décrit la vie de la famille des rebouteux, les "consultations" qu'elle donne régulièrement dans la petite région alentour, et le remède qu'elle emploie, l'onguent, encore appelé "graisse de La Broche" et ses différentes indications. Il n'émet aucune critique sur cette pratique et sur ce remède, et il écrit que ce dernier est "fort estimé en Lorraine" et "qu'on l'applique sur un linge, sans chauffer". Morand et Le Camus occupent des positions importantes à Paris et font aujourd'hui l'objet de notices dans les ouvrages d'histoire de la médecine. Ce témoignage montre la complexité du sujet avec le nouveau nom qui est mentionné : "graisse de La Broche". C'est comme on le sait, dans ce hameau que se situe la "maison-mère" de la famille Fleurot, qu'on trouve aussi écrit "Fleuriot". De la même façon, Hérival et son prieuré sont, comme La Broche, des lieux emblématiques de la famille.

Plusieurs questions se posent au terme de cet alinéa. Qui prépare la graisse ? Les phrases qui la concernent donnent à penser qu'elle existe toute prête dans le sac du rebouteux, où elle est utilisée au moment du besoin. C'est donc très vraisemblablement un membre de la famille qui la prépare à l'avance et à la maison. Est-il possible qu'elle soit "débitée" à l'extérieur par un apothicaire ? Cela me semble peu probable. La graisse, sur la composition de laquelle nous sommes passablement ignorants, et le baume dont il est question ci-dessous, constituent-ils une seule et même formule ? En principe, ils ne devraient pas car un baume est habituellement une sorte d'huile visqueuse, et il en est qui sont fluides. Pour sa part, une graisse est en principe solide. En l'état actuel des connaissances soutenues par des archives et sachant cette différence au moins théorique, il est impossible de répondre avec certitude à la question posée ci-dessus. Mais cette prudence n'interdit pas à l'historien de donner son avis. Aujourd'hui, après avoir travaillé sur différents documents et réfléchi à cette question, je pense que la graisse des Fleurot est devenue le baume de Valdajol, sans qu'il y ait eu de changement fondamental dans la formulation. Ceci est en accord avec ce qu'indique un texte du XIX^e siècle sur le Baume Fleurot. C'est aussi ce qu'écrit en 1958 M. G. Fleurot dans son travail sur la famille¹⁸. Le changement de dénomination est cependant important car le mot baume a une "sonorité" plus moderne, et aussi plus noble et "moins culinaire", que le mot graisse.

Le "baume de Valdajol" ou "du Valdajou" ou encore "de Valdajou"

Cette préparation est bien mieux connue que la graisse puisque nous savons comment elle se prépare et à partir de quelles drogues. Deux recueils pharmaceutiques issus de l'hôpital Sainte-Béatrix de Remiremont, créé vers 1725 dans cette cité vosgienne riche d'un chapitre de chanoinesses issues de la haute noblesse, sont maintenant conservés aux archives municipales

¹⁷ "Lettre de M. Morand...", *Journal oeconomique, ou Mémoires, notes et avis sur les arts, l'agriculture, le commerce & tout ce qui peut avoir rapport à la santé ainsi qu'à la conservation et à l'augmentation des biens des familles, &c.*, décembre 1755, p. 76-81.

¹⁸ G. Fleurot, *Une famille ajolaise Les Fleurot Illustres guérisseurs ostéologues*, Archives du moment, Imprimerie C. André, sans lieu, 1958, p. 15.

de la ville¹⁹. La formule du "baume de Valdajol" figure dans chacun d'eux. La figure 2, un peu plus loin, présente l'une de ces deux formules. Elle s'intitule "baume du Valdajol" et mérite d'être intégralement transcrite car ce texte a l'avantage de nous faire connaître la composition, la préparation ainsi que les conditions d'emploi et les indications de ce remède.

Voici ce mode opératoire. "Prenez une livre d'huile d'olive, de la meilleure, une demie livre de poix raisinne (résine, encore dite résine jaune. Il s'agit du résidu de la distillation de la résine brute issue des incisions pratiquées dans le tronc de l'arbre, résidu qui est agité avec de l'eau ; je reviendrai sur ce point plus loin), une demi livre de poix blanche, un quarteron de cire jaune ; il faudra faire fondre le tout ensemble, et prendre une poignée de sauge, et de rhut (rue), un quart de poignée et d'absinthe que vous jetterez dedans, rien que les feuilles, et mettez le tout dans une grande terrine neuve vernissée , après quoi vous la mettrez sur un feu de charbon que vous ferez bouillir doucement pendant un quart d'heure, et vous le remuerez toujours, vous l'ôtez du feu un moment avant de le tirer, vous y mettez une once d'esprit de thérébentine, vous passerez tout dans un linge clair, et vous mettrez le baume dans un pot qui se garde cinquante ans ; il est excellent pour les maux de rheins, en se frottant pendant quelques jours, pour les rhumatismes en se frottant la partie malade, pour la galle, infaillible, et pour quantités d'autres incommodités, il soulage et appaise la douleur de la goutte, pour toutes meurtrissures, douleurs et contusions : il faut frotter la partie malade avec une serviette chaude, et oindre du dit baume, mettre sur une feuille de papier brouillard, on s'en sert aussi pour la toux et l'asthme, il est admirable pour les douleurs d'oreilles et surdité, en mettant dans l'oreille une petite tente bien ointe du d^t baume, on peut aussi s'en frotter l'oreille, pour ceux qui sont sujets à la gravelle, ardeur d'urines, viscosités et douleurs de vessie, on s'en frotte sur le bas ventre, après l'avoir frotté avec un linge bien chaud, ensuite on met un papier brouillard par dessus, pour toutes sortes de blessures de fer, pourvu que les os ne soient point offensés, il faut bien réunir l'ouverture de la blessure, mettre du dit baume sur un linge, l'appliquer sur la partie et la comprimer par une ligature, de sorte que la plaie ne s'ouvre pas ; pour nerfs affoiblis et retirés ; on frotte la partie d'un linge chaud, en appliquant dessus du dit baume et un papier brouillard ; il faut remarquer qu'il faut toujours se servir de le (*sic*) baume froid et rechanger l'appareil de vingt quatre heures en vingt quatre heures".

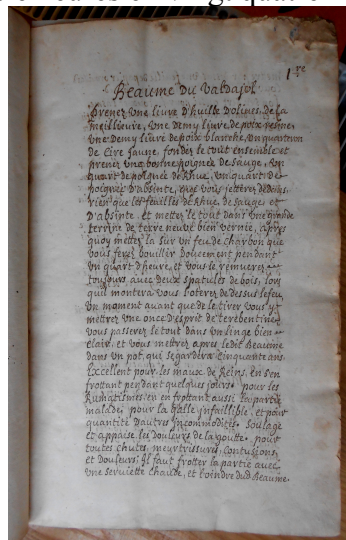


Figure 2 : la formule du baume dans l'un des recueils pharmaceutiques de l'hôpital Sainte-Beatrix. Photographie des Archives municipales de Remiremont, destinée à l'auteur, 2017.

¹⁹ Les livres de l'hôpital Sainte-Béatrix de Remiremont sont cotés 1 S 18 (cuir, rouge, 34 cm, 651 p.) et 1 S 19 (cuir, jaspée rouge, 21 cm, 177 p.). On les trouve dans la rubrique 17 NUM, Archives numérisées de la ville de Remiremont (en juin 2021), S. Ysard, édition consultée : 2021, 52 p., ici p. 44 et 45.

Cette formule se trouve identiquement dans un formulaire très vraisemblablement constitué à Nancy à la fin du XVIII^e siècle et dont une publication a été faite au début du XIX^e par son auteur ou par la communauté religieuse à laquelle il appartient : le *Recueil de recettes et secrets expérimentés par la Soeur Hyldegarde Nitzeler...*²⁰. Ce recueil a très certainement été élaboré à l'occasion de ses fonctions de "pharmacienne" de l'hôpital militaire de Nancy, avant qu'elle ne soit nommée à Pont-à-Mousson.

Cette description conduit à différents commentaires. Précisons d'abord qu'un baume pharmaceutique est de consistance liquide ou solide, selon sa composition. Il est susceptible de contenir des huiles, des essences, des gommes, de la cire, de la résine, des poudres. Comme il existe des sécrétions végétales qui portent aussi le nom de baumes et pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, ces médicaments s'appellent aussi "baumes factices". Ce sont généralement des médicaments d'usage externe, résolutifs ou vulnéraires. Arrivons-en au notre, le baume du Val d'Ajol. Il contient de l'huile d'olive, deux sortes de poix et de la cire jaune en tant qu'excipients, c'est-à-dire d'agents d'incorporation, et un nombre assez important de principes actifs végétaux : de la sauge (ici en qualité de vulnéraire, d'anti-inflammatoire et de tonique), de la rue (autrefois aux multiples vertus, ici révulsif), de l'absinthe (sans doute employée ici comme stimulant) et de l'"esprit de térébenthine", c'est-à-dire l'essence que l'on obtient par distillation de l'oléorésine jaune ou brune issue de certains résineux, l'épicéa dans les Vosges, et qu'on nomme aujourd'hui "essence de térébenthine" (ici utilisée comme antiseptique et révulsif). Les trois plantes, absinthe, rue et sauge, appartiennent à la pharmacopée traditionnelle des Vosges. A l'exclusion donc de l'huile d'olive, qui n'est pas locale, et qui peut être remplacée par une autre huile de qualité, tous les autres composants du baume sont présents localement : la poix, la cire, les plantes. Cette composition conduit à considérer que ce baume répond bien à la définition d'un onguent qui a été envisagée plus haut pour la "graisse des Fleurot". Cette notion d'onguent se retrouve sur un pot de pharmacie d'autrefois auquel il est intéressant de consacrer un peu plus loin un court développement.

Quelques questions se posent à propos du baume dans les mêmes termes que pour la graisse, à ceci près que nous en savons plus à son sujet. Sa formule et son mode de préparation sont parfaitement définis, et nous connaissons plusieurs hôpitaux où l'apothicairerie est susceptible de le préparer : Remiremont, Bruyères, Nancy, Pont-à-Mousson. Le baume de Valdajol est donc préparé à l'avance par la pharmacie de ces établissements et vraisemblablement par d'autres pharmacies hospitalières, comme nous allons en avoir un aperçu ci-dessous, pour leur usage intérieur, c'est-à-dire pour le traitement des malades qui sont hospitalisés. Le baume est-il délivré à l'extérieur ? Cela n'est pas impossible car les hôpitaux et les communautés religieuses qui les gèrent ont le droit d'offrir des médicaments aux pauvres, mais jamais de se faire payer ! Nous savons cependant que ces communautés sont généralement pauvres et donc qu'elles cherchent des revenus pour subvenir au fonctionnement de leur établissement. Aussi vendre des médicaments à l'extérieur aux personnes assez aisées pour pouvoir les payer est-il bien tentant et bien fréquent... Il est donc possible de répondre que la vente à l'extérieur est très vraisemblable en dépit de son caractère illicite. Cela ne sera pas le cas pour le Baume Fleurot, qui sera à la fois un médicament officiel, et qui sera vendu par des pharmaciens dans leur officine ouverte sur la vie de la cité.

Le pot de pharmacie d'onguent ("ongant") "de Valdajou" ou "Valdajot"

²⁰ H. Nitzeler, "Baume de Valdajol", dans : *Recueil de recettes et secrets expérimentés par la Soeur Hyldegarde Nitzeler, ancienne pharmacienne...*, Pont-à-Mousson, an IX, p. 3-4. Manuscrit, fonds ancien de la bibliothèque interuniversitaire de médecine-pharmacie-odontologie, campus santé de Nancy-Brabois, Vandoeuvre-les-Nancy.

En dépit de nos incertitudes sur la nature exacte du ou des remède(s) dit(s) "graisse", ou "baume" ou encore "onguent" du Val d'AJol ou "de Valdajou" ou "Fleurot", la notoriété des médicaments issus de la localité, et donc sans doute de la famille, a été suffisante pour qu'au moins un pot de pharmacie soit marqué de cette origine. Ce pot n'appartient pas comme on pourrait le penser à la collection de l'hôpital Sainte-Béatrix de Remiremont, localité importante la plus proche du Val d'AJol du côté lorrain, mais à l'apothicairerie de l'hôpital de Lons-le-Saunier. Sa photographie a été présentée en couverture du numéro 19 de la revue *Le Pays de Remiremont et de sa région*, éditée en 2015 par la Société d'histoire de Remiremont. A Lons-le-Saunier, en réponse à mes demandes, on a été incapable de me confirmer ou d'infirmer la présence de ce pot dans la collection de l'ancienne apothicairerie hospitalière... Il serait pourtant intéressant de savoir si l'hôpital connaît la formule de cet onguent, et, par ailleurs si d'autres vases pharmaceutiques, dans d'autres apothicaireries, ont reçu cette inscription. Actuellement, je n'en connais aucun.

Le pot dont il est question ici est sur piédouche, c'est-à-dire monté sur un pied, et il est doté d'un couvercle presque plat, de couleur blanche avec un décor de palmettes nouées en bas et en haut, de couleur bleue, constituant un cartouche à l'intérieur duquel est inscrit en capitales le nom du médicament que le pot contient : « ongant./duvaldajot », sur deux lignes. D'après mes confrères Cécile Raynal et Thierry Lefebvre²¹, une partie des pots de Lons-le-Saunier provient de l'hôtel-Dieu de Dole auprès duquel ils ont été acquis à bas prix, les soeurs de l'hôpital de Lons étant peu fortunées. Le prix peu élevé était dû aux malfaçons de leur cuisson et aux fautes d'orthographe et de disposition des noms de produits qui devaient y être conservés, ces erreurs ayant été faites par les personnes chargées des inscriptions. Ainsi s'expliquerait la mention "devaldajot" sans espace sur le pot qui nous intéresse, bien qu'à l'époque on ne s'intéressait guère à l'orthographe et à la disposition harmonieuse des mots dans les cartouches. La comparaison des photographies des pots de Lons et de celui qui nous concerne tend à confirmer leur identité, tant par leur forme générale et celle de leur couvercle, que par celle du décor qui entoure l'inscription. Le pot serait donc bien conservé à Lons-le-Saunier.

La poix et la térébenthine dans le baume de Valdajou

Revenons maintenant au baume en évoquant deux de ses constituants actifs, c'est-à-dire qui ne sont pas des intermédiaires destinés à l'incorporation des principes actifs, et qui sont à la fois originaires des Vosges et importants par leur activité pharmacologique : la poix des Vosges et la térébenthine de sapin.

Ces produits sont très anciennement connus²². Pline l'Ancien, au premier siècle de notre ère, les cite dans plusieurs chapitres de sa célèbre oeuvre, *Histoire Naturelle*, et il fait mention des nombreuses propriétés pharmacologiques déjà attribuées à la poix dans l'antiquité. Beaucoup plus près de nous, au début du XVIII^e siècle, la poix - du latin *pix* - est très présente dans le *Traité universel des drogues simples* de Nicolas Lémery. Cet auteur la définit, décrit sa préparation, évoque le galipot et la térébenthine. Il distingue la poix de Bourgogne ou poix grasse ou encore poix blanche, et la poix navale ou poix noire.

²¹ C. Raynal et T. Lefebvre, "L'apothicairerie de l'hôtel-Dieu de Lons-le-Saunier", *Revue d'histoire de la pharmacie*, 2008, n°359, p. 383-384.

²² J. André, "La résine et la poix dans l'antiquité. Technique et terminologie", *L'Antiquité Classique*, 1964, vol. 33, p. 86-97.

La poix blanche adhère fortement à la peau, d'odeur assez agréable et de saveur parfumée, elle sert seulement de révulsif dans les affections pulmonaires, les douleurs musculaires et névralgiques dans lesquelles on en fait un emplâtre en l'étendant sur un carré de tissu ou de sparadrap qui est appliqué à l'endroit adapté : entre les deux épaules ou au point douloureux, et qui est laissé en place jusqu'à ce qu'il tombe de lui-même soit pendant huit à dix jours. Pour sa part, la poix noire jouit de nombreuses propriétés d'intérêt pharmaceutique : elle est résolutive, détersive, dessicative, vulnérable et digestive, d'où ses emplois en médecine populaire en application topique dans le traitement des coups, des coupures, des petites plaies, des panaris, des gonflements inflammatoires²³. Elle assure une cicatrisation rapide des plaies en les mettant à l'abri et se trouve dans de nombreux "emplâtres et onguents"²⁴. Les uns et les autres sont destinés à être appliqués sur la peau, mais leur consistance est différente, l'emplâtre étant plus "solide". Les emplâtres sont nombreux et de plusieurs types, parmi lesquels les emplâtres résineux ayant pour base des résines et des corps gras. Un très bon exemple à citer ici est l'emplâtre "basilicum", ou "onguent basilicum" ou encore "onguent de poix et de cire", "onguent "royal" et "tetrapharmacum" en raison de sa constitution quadripartite : de la poix noire, de la colophane²⁵, de la cire jaune et de l'huile d'olive. Trois de ces composants sont présents dans le baume de Valdajou. Pour leur part, les onguents ont les mêmes bases, résines et corps gras, auxquelles on ajoute des constituants variés. Leur nom, "onguent", dérive du mot latin qui signifie "oindre" car, initialement, il s'agissait d'huiles aromatiques dont les Anciens se frottaient les articulations. Ce point est important dans notre travail compte tenu de l'intervention classique des rebouteux sur les articulations endommagées.

On rencontre souvent la poix sous la dénomination de "poix des Vosges" ou de "poix de Bourgogne". Il existe en effet différentes poix, tout comme il existe différentes térébenthines. La poix est un matériau visqueux et collant, obtenu "naturellement" par la dessiccation du suc résineux issu de différents arbres. La résine s'obtient à partir d'incisions profondes faites dans le tronc à l'aide d'une serpe en enfonçant celle-ci jusqu'au bois. Le meilleur moment pour effectuer cette opération est le mois de mars. La sève s'écoule ensuite pendant tout l'été en s'épaississant au bord de la plaie. Elle y est recueillie, en raclant le tronc, par les femmes et les enfants du voisinage. Les raclures sont placées dans une chaudière où la chaleur conduit à leur liquéfaction. L'expression de ce liquide, qui permet l'élimination des principales impuretés, fournit la poix blanche - celle qu'on dit classiquement "de Bourgogne" -, qui est conditionnée dans des boîtes en sapin en vue de sa vente. Les habitants de la région de Gérardmer, dans le département des Vosges, ont été des spécialistes de la préparation de ce produit naturel, et ceux qui s'adonnaient à cette activité étaient appelés "pouhhas". En 1847, dans sa *Matière médicale*, Bouchardat écrit : "Cette matière vient des Vosges, elle est recueillie sur un sapin, le pesse ou épicéa, l'abies (pinus) excelsa ; mais elle est solidifiée par l'évaporation spontanée d'une partie de son essence. On la fait fondre, on la passe, et on la renferme dans des vessies ; elle est opaque, blanchâtre ou jaunâtre, d'une odeur forte, d'une saveur amère, solide à froid, se ramollit par la chaleur de la peau. Cette poix, parfois appelée poix jaune, entre dans la composition de divers emplâtres"²⁶. La poix noire, quant à elle, est très différente, de ces

²³ M. Cambonlives, dans P. Labarthe, *Dictionnaire populaire de médecine usuelle, d'hygiène publique et privée*, 2^e volume (H-Z), Marpon et Flammarion, Paris, sans date, 1156 p., ici p. 776 (poix) et 1011-1012 (térébenthine).

²⁴ O. Lafont, *Dictionnaire d'histoire de la pharmacie Des origines à la fin du XIX^e siècle*, Paris, Pharmathèmes, 1^e édition, 2003, 435 p., ici p. 334-336. La définition de ces formes se trouve dans le même ouvrage.

²⁵ La colophane est le résidu solide issu de la distillation de la térébenthine. Bien que la distillation soit connue depuis longtemps, l'existence de la distillation de la térébenthine et la connaissance de la nature et des usages de la colophane sont intéressants à noter.

²⁶ O. Lafont, *Dictionnaire d'histoire de la pharmacie, op. cit.*, ici p. 336.

autres poix. Elle s'obtient en effet par combustion lente des résidus de pin et de sapin qui ont servi à la préparation de la térébenthine.

La térébenthine, essence qui se dégage lorsqu'on chauffe la résine, est employée en médecine comme révulsif : elle produit localement un afflux de sang, cette propriété étant mise en oeuvre pour faire cesser une inflammation locale ou une congestion située ailleurs. Qu'est-ce que la térébenthine ? Plus précisément, que sont les térébenthines puisqu'en effet plusieurs sont distinguées selon les arbres dont elles sont "originaires" ? De son côté, autrefois, la médecine en distinguait aussi plusieurs. Les térébenthines sont des mélanges de résine et d'essence, ayant une consistance liquide en raison de la présence de cette dernière. Son départ lors d'une distillation change bien sûr la composition et les caractéristiques du résidu non volatil. Térébenthine est le nom générique des résines semi-liquides, durcissant généralement à l'air, qui sont recueillies à la suite d'un écoulement spontané, mais surtout à la suite de l'incision ou de la perforation du tronc de certains végétaux : les conifères et les térébinthacées. Ces "sucs" s'écoulent sur les troncs, ils y forment des larmes qui se rassemblent en masses plus ou moins grosses que l'on appelle "galipot" et qui sont solides, de couleur jaune sale en raison des impuretés qu'elles contiennent et dont il faut les débarrasser. La sécrétion et donc la térébenthine diffère selon l'arbre qui la fournit, et le nom qui lui a été donné n'est pas en rapport avec cette origine puisqu'en effet il est géographique et non pas botanique ! La térébenthine dite "de Venise" ou "de Briançon" vient du mélèze, celle de Bordeaux est issue du pin (le pin maritime des Landes), et celle dite "de Strasbourg (figure 3), d'Alsace, des Vosges, d'Allemagne ou de Suisse" provient du sapin vrai, ou sapin argenté, que l'on exploite surtout dans les Vosges au moment où ces dénominations sont employées. Ces térébenthines sont alors les plus estimées par la médecine. Mais il en est de nombreuses autres. L'essence de térébenthine a eu autrefois de nombreuses indications médicales, essentiellement en usage externe - où elle produit chaleur et rougeur -, car sa toxicité est importante en usage interne et celui-ci devait se limiter à quelques gouttes. La térébenthine, sans entrer dans les différences d'origine, a eu aussi nombre d'emplois et, parmi ceux qui concernent les rebouteux, on citera les névralgies et la sciatique.



Figure 3 : un pot de térébenthine²⁷ de Strasbourg issu d'une vieille pharmacie de Nancy. Collection du musée de la santé de Lorraine, photographie P. Labrude, 2022.

²⁷ Le pot est en porcelaine blanche. Il est haut de 7,5 centimètres et son diamètre moyen est de 6 centimètres. Sa contenance totale est donc d'un peu plus de deux cents millilitres.

Dans les Vosges, la médecine populaire des derniers siècles a aussi employé le sapin, sa résine et ses dérivés. Au fil des pages de leur ouvrage aujourd'hui bien connu²⁸, M. et M. Busser en présentent plusieurs usages, qui vont dans "le même sens" que ce qui est décrit ci-dessus et que les indications du "baume de Valdajou".

En 2007, dans une étude sur les sapinières vosgiennes au siècle des Lumières, le géographe nancéien Xavier Rochel évoque la pratique du gemmage du sapin et de l'épicéa²⁹. Citant les produits qui sont issus de cette activité, térébenthine et poix, il mentionne les usages qui en sont faits en pharmacie, "différents onguents et emplâtres". Un ouvrage plus récemment paru³⁰ relatif aux remèdes anciens et aux pharmacies de Gérardmer, cite le livre de M. Loiseleur-Deslongchamps, *Nouveau Duhamel ou Traité des arbres et arbustes que l'on cultive en France*, paru en 1812. Il y est question de poix et de térébenthine qui sont employées seules ou sous la forme de médicaments. "C'est un remède populaire dans les Vosges et dans beaucoup d'endroits (...) d'appliquer sur la peau de la térébenthine ou de la poix blanche étendue sur du linge, en forme d'emplâtre, contre les douleurs occasionnées par les chutes, les contusions et les rhumatismes". Et, plus loin : "La poix blanche et la térébenthine entrent dans une infinité d'onguents et d'emplâtres. La première fait la base de la graisse ou onguent des Valdajols (...). Pour sa part, l'ouvrage *La médecine, la chirurgie et la pharmacie des pauvres*, paru en 1839 et d'auteur non précisé, indique : "Un emplâtre préparé avec quatre onces de poix de Bourgogne, un peu d'huile de térébenthine³¹ et une once de cire, est très bon contre la sciatique", et "frotter le mal le soir devant le feu avec de l'huile de térébenthine ; appliquez par dessus des linges chauds ; réitérez plusieurs fois." Tout est dit sur ce qui constitue certainement l'une des origines de la formule et de l'activité du baume de la famille Fleurot ! A ce moment et comme on peut le penser, les subtilités relatives aux différentes origines des poix et des térébenthines et à leurs propriétés comparatives n'avaient pas cours au Val d'Ajol. La famille des rebouteux et toutes les autres employaient les produits issus des forêts locales, et ils en étaient certainement très satisfaits !

Les indications du baume et son évolution vers une reconnaissance officielle au XIX^e siècle

Selon les critères de l'époque, c'est-à-dire les XVII^e et XVIII^e siècles, ce baume de Valdajou est considéré comme excellent dans les maux des reins, les rhumatismes, la gale, les douleurs de la goutte, les meurtrissures, les douleurs et les contusions, la toux et l'asthme, les douleurs d'oreille et la surdit , la gravelle (en d'autres termes les calculs vésicaux, appelés alors "maladie de la pierre") et les maladies de la vessie, et même les blessures à condition que "les os ne soient pas offensés"... Il faut reconnaître que cela constitue un ensemble important et très hétérogène de maux ! La manière de l'utiliser, variable selon les pathologies, est également précisée : frictions directes ou avec une serviette chaude enduite de baume (c'est ce

²⁸ C. et E. Busser, *Les plantes des Vosges Médecine et traditions populaires*, Strasbourg, La Nuée bleue, 2005, 347 p., ici p. 209-210 (sapin) et, dans le chapitre "Recettes à visée thérapeutique", les p. 284-286.

²⁹ X. Rochel, "Exploiter et gérer les sapinières vosgiennes au siècle des Lumières", Epinal, *Annales de la Société d'émulation du département des Vosges*, 2007, n°18, p. 5-12, ici p. 8.

³⁰ G. Durand, *Remèdes et pharmaciens d'autrefois Gérardmer*, Gérardmer, Club cartophile gérômois, 2010, 95 p., ici p. 18-21.

³¹ Une huile essentielle (du latin "essentia", de la nature de... (du produit considéré) ou huile volatile, ou essence végétale, est un liquide concentré, hydrophobe et volatil, contenant des constituants aromatiques (aux sens olfactif et chimique de ce mot), obtenu par expression mécanique à froid ou entraînement à la vapeur ou distillation. Autrefois, ces produits étaient souvent appelés huiles en raison de leur consistance et/ou de leur aspect huileux, bien qu'ils ne contiennent pas de corps gras au sens chimique du mot.

qu'écrit Morand cité ci-dessus) suivies d'un recouvrement de la région considérée par du papier brouillard ou sous la forme d'une tente bien imbibée dans l'oreille, etc. Le "papier brouillard" est un papier non collé et poreux, donc susceptible d'absorber l'excédent d'un produit. Pour sa part, une tente est un petit rouleau de charpie un peu dur, cylindrique ou pyramidal, tenu par des fils en vue de son maintien en place puis de son retrait. Elle est très employée alors pour recouvrir les plaies et les ulcères, et il s'en fait aussi en éponge et en racine, de gentiane par exemple.

Nous savons que le baume dit "de Valdajou" est employé à l'hôpital de Bruyères, dans le même département des Vosges, car sa description figure dans un ensemble de recettes de médicaments aujourd'hui déposé aux Archives départementales à Epinal³². Il ne s'agit cependant pas de la formule de Remiremont et de Nancy mais d'une recette qui en est très éloignée, sans doute à la suite d'un usage prolongé et des modifications certainement dues dans l'hôpital au médecin prescripteur et au pharmacien préparateur ! Bien qu'elle contienne quelques éléments communs, au nombre de trois (l'huile d'olive, la poix blanche et la cire jaune), sa formule est nettement plus compliquée, avec douze constituants au lieu de huit, et fort différente (je ne précise pas les quantités ici). C'est ainsi qu'on y trouve en premier lieu cinq ingrédients locaux, en partie issus de l'alimentation, et que nous avons déjà rencontrés, partiellement, dans l'alinéa sur les graisses médicinales : du lard salé, de l'axonge, du beurre frais, du suif de bouc (cette origine est importante en terme de croyance populaire) et du jaune d'oeuf, puis les trois ingrédients communs, et ensuite de l'alcool camphré, du safran oriental (produit coûteux), du précipité rouge (très vraisemblablement un sel métallique, mais sans que nous sachions lequel) et enfin un peu d'eau "commune" (ce qui signifie généralement qu'elle n'est pas de source et vient du puits). L'usage du camphre sous différentes formes et dans un grand nombre d'affections a été mis à la mode par François-Vincent Raspail (1794-1878), chimiste et homme politique, mais qui n'était pas médecin. L'alcool camphré est réputé posséder de nombreuses propriétés, et, entre autres, celle de soulager les douleurs musculaires. Les propriétés attribuées au safran sont multiples et pas très bien définies, mais lui aussi calmerait les douleurs musculaires. Enfin, l'identité du "précipité rouge" étant imprécise, il est imprudent de se prononcer sur sa nature possible et sur son intérêt dans cette formule. Les dates de naissance et de décès de Raspail confèrent à cette formule un usage qui a certainement débuté au XVIII^e siècle et qui s'est largement étendu au XIX^e.

C'est très vraisemblablement ce "Baume de Valdajou" qui va devenir, un peu avant le milieu du XIX^e siècle et après encore quelques tribulations, le "Baume Fleurot". Il le doit à un médecin qui est très certainement un membre de la famille, Jean Joseph Fleurot, et qui exerce au Val d'Ajol.

Synthèse et conclusion

S'il est clair qu'il existe plusieurs médicaments auquel est attaché le nom du Val d'Ajol, classiquement déformé en Valdajou, voire en Valdajot, il apparaît impossible de préciser qui en a été l'auteur, voire les auteurs. Il est tout aussi impossible de se prononcer sur une époque probable, de même que sur une composition pour celui qui est le premier d'entre eux et qui est désigné sous l'appellation de "graisse". Sans doute ont-ils été élaborés peu à peu au fil des années et des résultats observés à la suite de leur application chez de nombreux "consultants". L'introduction de la poix et de la térébenthine, d'origine empirique mais bien documentée dans la région de Gérardmer, relève d'une telle démarche. De nombreuses formules voisines

³² Arch. dép. Vosges, E Dpt H 3.

circulent. De ce fait, il est impossible de définir avec précision une origine. Au XIX^e siècle, plusieurs baumes ressemblent de près ou de loin à celui de Valdajou et au Baume Fleurot.

L'existence de médicaments chez les rebouteux est un autre aspect du sujet. Si la prescription de médicaments en médecine populaire est classique, leur préconisation par les rebouteux l'est moins car ceux-ci s'adressent principalement, comme déjà indiqué, au système ostéo-articulaire pour lequel, après avoir remis en place et immobilisé, il suffit d'attendre que la nature ait fait son oeuvre de réparation, les médicaments n'étant utiles que pour les effets latéraux des traumatismes (douleur, enflure par exemple), qu'à l'époque on ne sait pas traiter ou pas très efficacement, et dont on ne se préoccupe pas réellement...

L'existence avérée et successive de plusieurs véritables médicaments (graisse, baume, onguent), au sens juridique du terme, et la présence de plusieurs autres, que la tradition rattache à la famille Fleurot, conduit à se préoccuper pendant quelques instants, au cours de cette discussion, de cette pharmacopée et de sa pérennité. Il n'est pas étonnant que la famille dispose de médicaments, qu'elle a conçus ou dont elle a plus ou moins emprunté l'idée, et qu'elle en assure la dispensation, à la manière des chirurgiens de l'époque, soit gratuitement, soit peut-être à titre onéreux. On n'oubliera pas cependant que, sur la tombe de Jean-Joseph Fleurot, avait été inscrit en 1784 qu'il était "bienfaisant, modeste et désintéressé". Il est à peu près certain que les autorités locales, et même régionales, savent tout cela et n'objectent rien à cette activité pharmaceutique illicite, sauf en cas d'obligation pour elles. S'il est sûr que la notoriété de la famille, dont certains membres sont appelés en consultation par l'aristocratie, et jusqu'à la Cour de France³³, la protège de certains recours contentieux des membres des professions médicales, comme nous l'avons vu à propos des exceptions enregistrées dans les statuts du Collège royal de chirurgie de Nancy, il y a d'autres raisons à la tolérance ou à la mansuétude officielle. En effet, sous l'Ancien Régime, les pouvoirs publics font preuve de pragmatisme face aux situations délictueuses qui peuvent exister dans les campagnes à propos de l'exercice de la médecine, de la chirurgie et de la pharmacie. Leur population est en effet confrontée à l'inexistence à peu près totale de médecins et d'apothicaires, même si elle est partiellement compensée par la présence d'un nombre significatif de chirurgiens qui sont aussi quelquefois et en même temps apothicaires. Par ailleurs, la pauvreté de cette population ne lui permet pas d'assumer le coût des consultations et des traitements. Il faut enfin tenir compte de l'éloignement et des conditions climatiques qui rendent les déplacements longs et difficiles. On n'oubliera pas l'étendue des territoires et la dispersion de l'habitat. C'est donc entre autres aux rebouteux que reviennent certaines activités médicales qui ne seraient pas tolérées en ville, et qu'effectivement les autorités admettent à la campagne afin que les populations bénéficient d'un minimum de soins et de traitements. Cette tolérance s'exerce tant que les abus ne sont pas trop criants, que bien sûr personne n'élève de protestation et qu'il ne se produit pas d'accident important, tel qu'un décès ou une intoxication collective, qui oblige ces autorités à réagir en vue d'obliger les uns et les autres à obéir - au moins un temps - aux règlements qui ont été édictés. Il n'apparaît pas que la famille Fleurot se soit mal comportée de ce point de vue. On constate généralement que les errements anciens reprennent assez vite après ce genre

³³ C'est Jean-Joseph (1718-1784), né à La Broque, qui a exercé à la Cour de Lunéville et qui est allé à Versailles en octobre 1759 pour s'occuper du jeune duc de Bourgogne, l'aîné des fils du dauphin et le petit-fils de Louis XV, victime d'une chute de cheval. Il a reçu en cadeau et dédié par le prince, l'ouvrage d'ostéologie du médecin anglais Mours, ouvrage qui est encore dans la famille (P. Heili, *Les Vosgiens célèbres*, G. Louis, p. 143 (Fleurot (Famille) rebouteux). Il a été inhumé dans le cimetière situé à côté de l'église du Val d'Ajol. C'est aujourd'hui le square qui porte le nom de sa famille (figure 1). Jean Joseph et son fils, regardant l'ouvrage qui leur a été offert, figurent sur le tableau du peintre X.A. Monchablon, "Le Parnasse des Vosgiens célèbres". Cette peinture, de quatre-vingt-un centimètres de longueur sur soixante-cinq de hauteur, se trouve à Epinal au Musée d'art ancien et contemporain (MUDAAC).

d'intervention ! Cette pratique tolérante constitue ce que, pour la pharmacie, le professeur Lafont a intitulé "Médicaments des villes, médicaments des champs, réglementation stricte contre pragmatisme"³⁴. Et c'est ce qui permet à ces populations de vivre aussi bien que possible là où elles sont...

Quoi qu'il en soit de leurs activités licites ou illicites mais connues et tolérées, les Valdajou appartiennent à l'Histoire de la médecine, et pour deux d'entre eux à la suite d'un appel et d'une reconnaissance de compétence par la Cour de France. Les soins qu'ils ont prodigués aux humbles et aux grands leur ont conféré jusqu'à nos jours une renommée quasiment universelle, à laquelle ont concouru les médicaments qu'ils sont réputés avoir inventé, qui ne leur sont pas contestés, et qu'ils utilisent. Si la graisse reste encore très mal connue de nos jours, même si maintenant son origine et sa composition probable ne sont plus complètement des mystères, la question du baume est au contraire bien documentée. Sa formule est décrite avec précision par plusieurs sources, de même que celle d'une variante, assez éloignée, qui était mise en oeuvre à Bruyères. Nous connaissons aussi le mode opératoire de sa préparation. Quant au Baume Fleurot, dérivé de celui "de Valdajou", et, de manière un peu plus lointaine, de la "graisse", son existence officielle s'étend sur plusieurs décennies. Pour autant, je ne peux pas indiquer quelle est sa formule, même si je pense qu'elle n'est pas éloignée de celle du baume du XVIII^e siècle.

La reconnaissance de ces activités et de ces médicaments constitue une belle réussite et un honneur pour la famille Fleurot et pour sa descendance, mais également pour la commune vosgienne du Val d'Ajol, et même pour celle de Plombières(-les-Bains) avec ses pharmaciens successifs qui se sont attachés à promouvoir la pharmacopée locale.

³⁴ O. Lafont, *Revue d'histoire de la pharmacie*, 2002, n°334, p. 211-220.